

6 novembre 2012

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition: «Quelle concertation pour les jeux de la promenade de
la Treille?»**

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La pétition P-284 a été renvoyée en commission le 17 avril 2012. Celle-ci, sous les présidences de M. Pascal Rubeli et M^{me} Sandrine Burger, l'a étudiée lors des séances des 4 juin et 29 octobre 2012.

La rapporteuse remercie M^{me} Tamara Saggini et M. Daniel Zaugg de leurs toujours précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 juin 2012

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

En fait, les pétitionnaires, à ce stade, n'ont pas encore été entendu-e-s, mais la commission a profité du traitement de la pétition P-285 autour de la place de jeux du parc Vermont pour entendre également la magistrate et la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance autour de la présente pétition concernant une autre place de jeux, cette fois-ci sur la Treille.

Rappel est fait qu'il y a 110 places de jeux sur le territoire de la ville de Genève qui sont réparties sur 63 préaux et les autres dans les parcs. Le prix d'une place de jeux neuve varie entre 100 000 et 700 000 francs en fonction de la surface et la richesse des installations.

D'une manière générale, la magistrate et la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance s'accordent pour relever que cette pétition aborde des besoins importants légitimes et que c'est un sujet qui leur tient particulièrement à cœur. Les contraintes sont toutefois aussi très importantes. En effet, la législation européenne, entre autres, exige que les places de jeux soient conformes à un certain nombre de normes de sécurité. Sur l'ensemble des places de jeux, certaines

infrastructures ont donc déjà dû être démontées et d'autres le seront encore. En ce qui concerne la stratégie pour les nouveaux équipements, il y a beaucoup de groupes de travail qui sont créés pour discuter et faire en sorte que les places de jeux correspondent à ce que les habitant-e-s souhaitent. Ce type de concertations inclut même parfois des enfants.

Pour la Treille, la concertation s'est déroulée à la Maison de quartier de Chausse-Coq. Le groupe réuni s'est estimé représentatif, ce qui était le cas selon la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Le groupe n'a pas souhaité s'étendre davantage. La concertation s'est bien passée, le projet a bien évolué en fonction des envies de chacun et des contraintes imposées par le lieu.

Il y a toutefois eu discussion sur le matériau du toit de la petite maison qui allait être installée à la Treille. De nouvelles personnes, absentes au début de la concertation, ont contesté la décision finale. Le groupe a décidé de quand même valider la proposition acceptée par la majorité, mais ces habitant-e-s n'ont apparemment pas apprécié que leur remarque soit minorisée.

Finalement, l'autorisation de construire a été délivrée et la Commission des monuments, de la nature et des sites a validé le projet en accord avec le lieu. Les travaux sont réalisés.

Séance du 29 octobre 2012

Audition des pétitionnaires: MM. Louis-Charles Levy et Roman Juon, membres du comité de l'Association des habitant-e-s du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV)

La pétition a une portée générale, même si elle cible un point bien précis, puisqu'elle fait référence à la mise en place des jeux de la Treille.

La problématique consiste dans le fait que les premiers rapports entre les habitant-e-s de la Vieille-Ville et les autorités concernées ont été conflictuels dans la mesure où le projet de départ a été imposé sans aucune concertation préalable. En s'opposant fortement à ce projet, l'AHCVV a réussi à installer un dialogue et les discussions qui ont suivi ont finalement permis d'aboutir à un consensus. Néanmoins, l'association a appris dernièrement que ce même département avait décidé de lancer un projet pour Agrippa-d'Aubigné et, de nouveau, aucune démarche visant à informer la population n'a été entreprise. Il faut savoir qu'aujourd'hui, lorsque les différents départements de la Ville de Genève entreprennent des projets en Vieille-Ville, l'AHCVV n'est, dans la plupart des cas, pas approchée en tant qu'association d'habitant-e-s et elle n'a, dès lors, d'autre choix pour se faire entendre que d'entamer des procédures d'obstruction. Cela est dommageable pour tout le monde car au lieu d'avoir une discussion en amont, le manque de consensus fait perdre du temps et de l'argent.

La Ville de Genève serait bienvenue de convoquer les différents acteurs intéressés se trouvant dans l'environnement proche de lieu où elle désire intervenir. Ainsi, un groupe de travail cohérent pourrait être mis en place réunissant autour d'une table: des architectes, la Ville et des représentant-e-s du quartier. Une fois le projet mis en place, ce dernier pourrait alors être présenté à la population du quartier avec l'assurance qu'il y aurait moins d'oppositions par la suite.

Malheureusement, l'exemple de la Treille confirme que le manque d'interactions avec les citoyen-ne-s ne fait que bloquer les processus d'aménagement des espaces publics. Le projet a été imposé sans qu'il y ait eu la moindre concertation avec les habitant-e-s et c'est pourquoi l'AHCVV a dû s'opposer par la force à cet aménagement afin de se faire entendre.

La pétition dénonce une certaine tendance à ne pas faire appel aux associations d'habitant-e-s pour discuter d'éventuels projets.

Discussion et prises de position des partis

L'audition prend le chemin d'une réflexion sur la concertation à mettre en place avec les citoyen-ne-s quant aux différents projets de la Ville puisque, même si la concertation n'a de prime abord pas bien fonctionné, à l'arrivée le projet qui a abouti est quand même issu d'un consensus avec la population et, donc, les demandes de la pétition sont déjà remplies sur le fond en tout cas. La première invite a donc une portée générale et demande in fine qu'il y ait systématisation et uniformisation des concertations avec la population.

Le groupe de l'Union démocratique du centre rappelle que trois articles de la nouvelle Constitution genevoise (article 11, article 147, article 235) demandent explicitement aux autorités publiques de mettre en place une procédure de concertation et que, par conséquent, c'est superfétatoire de renvoyer au Conseil administratif la présente pétition. L'Union démocratique du centre s'abstiendra par conséquent.

Le Parti socialiste trouve, au contraire, que la pétition est relativement pertinente puisqu'elle est fondée sur une expérience qui manifeste une certaine imprévisibilité dans les démarches du Conseil administratif. Même si on ne peut que se réjouir de bénéficier de tels articles dans la Constitution, c'est tout autre chose d'entreprendre la concertation par rapport à des projets concrets. Dans ce sens, le Conseil municipal peut renvoyer la pétition au Conseil administratif pour l'obliger à accélérer l'uniformisation des pratiques de concertation afin qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre les différents quartiers de la ville.

Le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois, Ensemble à gauche prolongent l'intervention qui vient d'être faite car, même si la Constitu-

tion fournit des principes, il faut agir pour offrir une ligne politique claire. L'idée de la rédaction d'un projet de délibération par la commission est évoquée mais pas retenue. Par contre, une recommandation pour renforcer la pratique et lui donner de meilleures formes est proposée aux commissaires. Cette recommandation vise aussi à rendre plus clair l'intention des pétitionnaires, car leur texte n'est pas tout à fait explicite. Bien qu'appréciant la logique et la rigueur de l'Union démocratique du centre, ils estiment qu'il faut parfois être pragmatique et, même si la pétition n'est pas le moyen le plus adéquat pour exprimer le mécontentement de certaines associations d'habitants, elle représente néanmoins une occasion qu'il faut exploiter. Il s'agit avant tout d'envoyer un message au Conseil administratif en vue d'améliorer l'organisation de sa politique de communication.

Les Vert-e-s se battent depuis des années pour défendre la concertation, cela leur semble une évidence que de voter le renvoi de la présente pétition au Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical, comme l'Union démocratique du centre, va aussi s'abstenir dans le vote, étant donné que le cas de la Treille est un contre-exemple du manque de concertation. Il serait plus pertinent de rédiger un projet de délibération si l'on veut affirmer clairement une volonté politique à cet égard.

Votes

La recommandation «Le Conseil municipal engage le Conseil administratif à présenter, dans un délai de six mois, un canevas méthodologique unifié de concertation avec les personnes ou groupe de personnes concernées dans le cas d'un projet de construction ou d'aménagement du domaine public» est acceptée par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 2 MCG, 1 DC) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (LR).

Le renvoi au Conseil administratif est également accepté par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 2 MCG, 1 DC) et 5 abstentions (3 LR, 2 UDC).

Annexe: pétition

P-284



AHCVV, c/o Mme Marie-France Spielmann.

Rue Calvin 2, 1204 GENEVE

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE GENEVE

QUELLE CONCERTATION POUR LES JEUX DE LA PROMENADE DE LA TREILLE ?

L'AHCVV, Association du Centre et Vieille-Ville demande au Conseil municipal de prendre position sur la pratique de la Concertation dans la conception des projets d'aménagements des places de jeux pour enfant et en particulier sur le projet de La Promenade de la Treille.

Genève, le 20 mars 2012

Mme Marie-France Spielmann, co-présidente

M. Louis-Charles Lévy, co-président